

Cadre réservé à l'administration
CF :
Réf :
Date : ___/___/_____

Guichet Unique
Année scolaire 2018-2019
PÉRISCOLAIRES
MATINS et SOIRS

Il est impératif d'avoir complété les fiches A et AE et fourni les documents demandés

- Pour toute inscription ou réinscription, les familles devront être à jour de leurs paiements. Le règlement de l'intégralité des factures est obligatoire
- Aucun enfant ne sera accepté en Périscolaire s'il n'a pas été inscrit par sa famille préalablement
- Pour l'inscription au(x) Périscolaire(s), un certificat médical pour l'enfant est exigé. Ce dernier est à renseigner par le médecin, sur la Fiche Enfant - Fiche AE – au paragraphe 3

L'ENFANT

Fille Garçon

Nom : Prénom :

MATINS et SOIRS

J'inscris mon enfant au Périscolaire Matins : OUI NON

J'inscris mon enfant au Périscolaire Soirs : OUI NON

Fait à **Hyères**, le/...../